

COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 04 MARS 2021
COMPTE RENDU

Date de convocation: 25/02/2021

Date d'affichage : 09/03/2021

Conseillers en exercice : 11

Présents: 7 Votants: 8

L'an deux mil vingt et un, le quatre mars à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Stéphane FOUCHER, Maire.

Etaient présents : MMES Maud COIGNARD, Fanny BAGUELIN, Aurélie LEROY, et Mrs Stéphane FOUCHER, Dominique LAVOUË, Martial DZIURDA, et Vincent HOUDU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Sonia FOURMOND, laquelle a donné son pouvoir à Stéphane FOUCHER, Jessica HINEKY et Mrs Gilles CARTIER et Mickael BAUDOUIN.

Mme Fanny BAGUELIN a été nommée secrétaire de séance.

Marie-Jo Mesnil assistait également à la présente séance.

Vu l'article 6 de la loi n° 2020-1379 paragraphe 1 et 3, en raison de l'épidémie COVID19, La réunion du conseil municipal a eu lieu à la salle des fêtes de Cossé-en-Champagne, située chemin de la Ragottière.

1. Adoption du compte rendu de la séance du 4 février 2021 à l'unanimité.

2. Aménagement de la salle des fêtes : Cloison cantine-salle des fêtes

Comme il a été demandé lors de la séance du 4 février, le SDIS a été consulté avant d'engager les travaux de séparation de la cantine de la salle des fêtes :

Réponse du SDIS après consultation :

Obligation de procéder à une déclaration de travaux accompagné de

- Notice de sécurité (document détaillée mentionnant précisément le choix des matériaux et tous les éléments techniques) ;
- PV de réaction au feu du rideau du fournisseur ;
- Plan précis de la cloison avec dimensions du dégagement ;
- 2 sorties de secours

Compte tenu des délais administratifs et de la complexité des normes, le conseil charge Monsieur le Maire de procéder à deux demandes distinctes :

Une immédiatement portant sur la cloison sous plafond

Une deuxième dans un second temps lorsque tous les éléments seront réunis pour le rideau et la porte.

3. Travaux de sécurité routière : Suite des informations

Dominique informe le conseil qu'il a sollicité le cabinet d'étude AIR&GEO pour obtenir des renseignements sur l'option qui a été envisagée, celle des écluses aux entrées d'agglomération, route de Plaisance et Rue des Fours à Chaux :

- Devis du cabinet d'Ingénierie AIR&GEO de Sablé-sur-Sarthe (Gérard GAROCHE, responsable opérationnel) € HT **4 750 € Dont :**
 - Lever et plan topo 1 400 €
 - Avant-projet et assistance 1 850 €
 - Suivi de chantier 1 500 €

Le devis du cabinet est basé sur une estimation de travaux de 18 300 € pour la réalisation de 2 écluses.

La reprise de structure de chaussée reviendrait à une enveloppe de 45 000 € environ mais à priori, il n'y aurait pas de chaussée à reprendre.

Le travail consisterait à coller les éléments sur la chaussée existante.

Mickaël Loïsnard, référent du Conseil Départemental de la Mayenne vu mardi 2 mars 2021, exclut d'emblée l'option des jardinières de fleurs pour des raisons de sécurité.

Il est favorable au projet d'emplacements de stationnements en quinconce, sur 50 mètres, route de Plaisance, en face du plan d'eau ;

Il est également favorable à la mise en place des écluses aux entrées d'agglomération.

La chaussée sera refaite par le Conseil Départemental de la Mayenne en 2023 ou 2024 depuis le panneau d'entrée d'agglomération route de Plaisance jusqu'au rond-point en centre bourg.

Afin de ne pas faire et défaire, les emplacements de stationnements pourraient être dessinés à titre expérimental, provisoirement avec des plots prêtés par le département.

Il sera demandé l'aide du technicien de la Communauté de communes pour dessiner les plans.

4. Travaux de voirie

Vue l'estimation HT des travaux listés en séance du 21 janvier et ajustée par Julien Delais de la CCPMG

Le conseil donne son accord pour faire réaliser les travaux de voirie ci-après pour l'exercice 2021

	PATA	BICOUCHE	BETON BITUMINEUX 0/6
VC 101 des Bidorières (2 ^{ème} section)	50 m ² - 170 €		3T2 - 362.56 €
CR la Veillonnière	1 m ² - 3.40 €		
Place de l'école	1 m ² - 3.40 €		
CR de la Bâste à la Béziguère		3535 m ² - 13 327 € + curage des fossés	
CR de la Novale			0T4 - 45.32 €
CR des Bonnelières			0T4 - 45.32 €
CR de la Ragottière			0T4 - 45.32 €
Total	177 €	13 327 €	498 €

Cette estimation des prix sera à adapter aux tarifs actés sur le prochain marché à bon de commandes.

Des travaux de curage de fossés seront également à prévoir sur la VC 4 d'Epineux, en prévision de refaire son enduit en 2022.

Monsieur le maire souligne qu'il est très important d'assurer un entretien régulier de la voirie pour ne pas devoir reprendre les chaussées intégralement.

5. Proposition de COM'PUBLIQUE pour la création du bulletin municipal en partenariat avec l'AMF53

Actuellement la babillarde est réalisée sous Word avec toutes ses contraintes très restrictives en termes de présentation.

Monsieur le Maire présente COM'PUBLIQUE qui permettrait un gain de temps et un meilleur rendu pour un coût de 348 € TTC/an quelle que soit la quantité des documents à publier.

Le conseil émet un avis défavorable à cette dépense et privilégie l'option de la gratuité de site à télécharger sur Internet.

Aurélié Leroy se charge d'effectuer les recherches.

6. Mare au niveau des lagunes

Monsieur le Maire présente le bilan de sa rencontre avec Cécilia, technicienne de rivière du Syndicat de Bassin Sarthe-Mayenne :

Interdiction de refaire la mare à l'identique.

La retenue d'eau ne pourra exister qu'en parallèle du ruisseau – Les ruisseaux ne doivent plus traverser les mares afin de supprimer toute retenue d'eau entravant la libre circulation des poissons. Ils doivent pouvoir remonter les cours d'eau.

Le syndicat de bassin Sarthe-Mayenne qui a la compétence pour réaliser cet ouvrage, assurera la maîtrise d'ouvrage du détournement du ruisseau et son financement.

Il pourra y être ajouté des panneaux pédagogiques à la charge de la commune.

7. Travaux Toiture Eglise : Rencontre avec MNE

Monsieur Le Floch, habitant de Ballée et membre bénévole de MNE Mayenne Nature Environnement a lu dans le journal que la commune programme des travaux de toiture de l'église.

Il s'inquiète du devenir des nids d'hirondelles et des chauves-souris qui peuvent nicher sous la toiture.

Il ne manquera pas de revenir vers nous, lorsque le chantier aura démarré, pour nous informer sur la suite à donner afin de préserver les habitats de ces espèces.

8. Proposition de La Poste pour Enlèvement/recyclage des déchets mairie (papier et cartouches d'encre)

Actuellement les déchets papiers mairie sont déposés aux ordures ménagères.

Les papiers confidentiels sont passés au destructeur puis OM

Les archives à détruire sont brûlées par Philippe

Proposition de la Poste en partenariat avec l'UGAP pour recycler la totalité de nos papiers :

Mise à notre disposition de 10 kadnabox = 10 boîtes en carton avec fermeture scellée à durée illimitée

Le facteur sur rendez-vous vient enlever les bacs lorsqu'ils sont pleins

Les papiers confidentiels sont récupérés de façon sécurisée et recyclés

Les boîtes font chacune 20 litres et peuvent contenir 8 kg de papier.

Coût : 336 € TTC pour les 10 boîtes sans durée limitée.

Le conseil émet un avis défavorable à cette dépense et privilégie le mode de fonctionnement actuel, lequel est de détruire le papier par nous-même.

9. Prochaine journée de citoyenneté

➤ Programmation de la date :

- Samedi 13 mars : Réalisation des jardinières
- Samedi 24 avril : journée citoyenne

➤ Programmation des chantiers

- ✓ Plantations dans les jardinières refaites à neuf
- ✓ Peinture des marquages au sol dans la cour de l'école
- ✓ Karcher sur le mur du multiservices (façade sud)
- ✓ Karcher sur la façade de l'école
- ✓ Réfection du puits au niveau des lagunes
- ✓ Abattre le sapin implanté sur le massif (ancienne place de la bascule)
- ✓ Achever l'entrée du parking du cimetière

10. Questions et informations diverses

- Demande de l'association Gym à Cossé : L'association demande l'autorisation de reprendre leur activité Gym dans la cour de l'école .

Réponse des services de la préfecture interrogés pour ne pas se mettre dans l'illégalité :

La réglementation actuelle prévoit que de 6h00 à 18h00, les activités physiques et sportives encadrées des personnes majeures sont autorisées sur la voie publique, dans des conditions de nature à garantir le respect des dispositions de l'article 1er du décret 2020-1310 modifié du 29 octobre 2020.

Pour rappel, la règle générale fixée par ce décret est celle d'une interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes.

En ce qui concerne la cour de l'école, elle n'est pas considérée comme un ERP de type PA mais de type R (enseignement)

Etablissements de type PA : Terrains de sports et stades en extérieur

Etablissement de type R : Réservé exclusivement à l'enseignement et à la formation.

Monsieur le maire n'est donc pas autorisé à donner une réponse favorable à cette demande.

- Achat d'un compresseur et un poste à souder (environ 600 € l'ensemble) pour remplacer le matériel de Philippe qu'il utilise pour les besoins du service.
- Date de la prochaine séance : jeudi 8 avril en raison des éléments qui ne nous parviendront pas avant fin avril de la part des services fiscaux pour voter le budget.

La séance est levée à 22h15